Une lueur dans l'affaire Bonnet-Denuzière

On a découvert une pièce importante dans les bagages de l'ancien avocat

M. Martin, juge d'instruction, avait convoqué, mercredi, Bonnet, Catherine Denuzière et leur défenseur, Me Lambert. Me Lambert était seul présent au rendez-vous, les deux inculpés ayant refusé de comparaître. Me Lambert n'en alla presque tout de suite.

En face de cet état de fait, M. Martin décida de faire ouvrir une des caisses contenant les objets saisis à la villa de Vinay. Le magistrat découvrit alors dans cette caisse un document très important de l'affaire de faux.

On se souvient, en effet, que M. le juge Martin avait ouvert une instruction en faux contre Bonnet. L'ancien avocat avait réussi à mettre en défaut le tribunal de Saint-Etienne dans un procès qu'il plaidait pour Henri Denuzière, frère de Catherine Denuzière. Par deux fois, il avait déjà été débouté, mais il avait réussi à ajouter une pièce maquillée dans le dossier et à en soustraire une autre, et ceci devant un huissier qu'il avait fait venir pour dresser un procès-verbal de constat. C'est précisément la pièce que Bonnet avait volée que M. Martin a retrouvée dans la caisse.

Le juge a aussi trouvé une correspondance échangée entre l'ancien avocat et la foraine, qui prouve que Marie Moulin avait maintes fois servi de faux témoins dans les procès de Bonnet.

LE FROMAGE FAIT CHANTER LE VIN

« Le bon vin réjouit le cœur de l'homme », dit l'adage latin. Il est comme un résumé de la joie de vivre mis à votre disposition par la bienveillante nature, et son caractère ressemble étroitement à celui du sol qui l'a produit.

Le vin fait chanter l'homme. Mais c'est le fromage qui fait chanter le vin. Le fromage fait ressortir toute la saveur, tout le parfum, tout le bouquet.

Mystérieux accord de la nature, qui doit devenir une loi pour le gastronome et l'amateur de bons vins (l'un va-t-il sans l'autre ?).

La gamme de nos fromages est aussi étendue que celle de nos vins, puisqu'elle ne compte pas moins de 400 variétés. Quatre cents variétés. Voilà, je pense, de quoi réjouir nos maîtresses de maison soucieuses d'accorder selon les plus nobles traditions les bons vins « de la fin », avec les meilleurs fromages. Elles ne craindront plus de se répéter, ayant 400 fromages pour 365 jours.

Rendons aux fromages l'honneur qui leur est dû. Ils ne demandent qu'à être mangés.... mangeons-les. Tout le bénéfice sera pour nous, car, outre leurs mérites gastronomiques, les fromages ont aussi celui de constituer un aliment d'une exceptionnelle richesse nutritive. Ils sont de plus très digestes et, pour le bonheur de l'obèse, ils n'engraissent pas. Mangeons des fromages, des fromages français.

L'éboulement de mine du Val Saint-Lambert

Le quatrième mineur enseveli a été dégagé

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Nous avons rapporté, hier, l'éboulement survenu au charbonnage du Many au Val Saint-Lambert, près de Liége.

Deux ouvriers, Jamar et Parmentier, étaient occupés dans une galerie, à l'étage de 320 mètres, et, en contre-bas, travaillaient trois autres mineurs. Un éboulement se produisit et Jamart et Parmentier furent ensevelis. Les trois compagnons de travail se portèrent à leur secours. Lorsqu'ils arrivèrent dans la galerie où venaient de s'abattre des blocs de pierre et des amas de terre, ils aperçurent Parmentier dont la tête sortait de l'éboulement. Quant à Jamar, il était complètement enterré. Les sauveteurs réussirent à préserver Parmentier et à lui dégager la poitrine, mais un nouvel éboulement se produisit et les trois sauveteurs furent ensevelis à leur tour.

Grâce à la promptitude des secours, ils furent dégagés presque immédiatement. L'un d'eux, blessé, dut être transporté à la clinique, les deux autres durent être conduits à leur domicile. Une nouvelle équipe de sauveteurs descendit dans la mine et se mit en devoir de dégager en partie Parmentier, dont les jambes restaient encore prises sous un amas de pierres. Le malheureux fut réconforté. On lui donna des boissons chaudes. Toute la nuit, les travaux de déblaiement se poursuivirent. Ce n'est que dans la journée de jeudi qu'on parvint à dégager complètement Parmentier. Quant à Jamart, il est toujours enseveli et il est certain qu'il a été tué sur le coup.

On raconte, à ce propos, qu'avant la guerre, à proximité du charbonnage habitait une famille ouvrière. La nuit, la femme perçut un bruit insolite dans la cour de sa maison. Elle descendit, mais à peine avait-elle fait quelques pas qu'elle disparut dans une large excavation qui venait de se produire. Jamais son corps ne fut retrouvé. Aujourd'hui, de nouvelles maisons ont été construites à l'endroit où se produisit cet accident.

Grâce à la levure d'orge et de raisin qu'ils contiennent les « Vito-Ferments Chatault, dont l'étude a demandé de nombreuses années, agissent rapidement dans toutes les maladies du tube digestif et du sang. Ttes Phies ou Lab. Chatault, 45 rue des Rosiers, St-Ouen-Paris (Seine) (la boîte Frs 21).

LA DÉCOUVERTE MACABRE DE LA GARE DU NORD A BRUXELLES

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

L'enquête de la police a fait découvrir l'origine du petit cercueil contenant les restes d'un enfant et abandonné à la gare du Nord, à Bruxelles. Il s'agissait d'un fœtus de sept mois, du sexe féminin.

Un étudiant est allé à la police judiciaire expliquer son aventure. Il était l'ami d'une étudiante, originaire d'un village de la Flandre Orientale, lorsque la jeune fille accoucha d'un enfant mort-né. Les autorités lui délivrèrent le permis d'inhumation. L'étudiant décida de transporter le fœtus à Gand. Il acheta le petit cercueil dans lequel il plaça le fœtus. Ayant emprunté l'automobile d'un ami, il se mit en route, mais arrivé aux environs de la Bourse, il eut une panne d'auto. Ne sachant où placer son colis durant le travail de dépannage, il alla le déposer à la consigne de la gare du Nord. Il se disposait, le lendemain, à aller retirer le petit cercueil, quand il s'aperçut qu'il avait perdu son reçu. Embarrassé et n'osant avouer ce que contenait le colis, il l'abandonna à la consigne où on le découvrit dans les circonstances que nous avons rapportées.

Son récit a été reconnu exact par la police.

Hépatiques plus de régime !

Le régime sévère auquel, tout récemment encore, les malades du foie étaient astreints avait surtout pour résultat de les affaiblir. Aujourd'hui, il leur suffit de se modérer et de prendre de l'extrait total liquide d'artichaut pour être soulagés et guéris. Nouvel exemple :

A la suite d'une violente crise de foie, M. C..., de Toulon, suit depuis 2 mois un régime très sévère. Le malade affaibli doit rester couché. Il continue à souffrir de nausées, de vomissements, de diarrhée. Se met alors à prendre de l'extrait d'artichaut (Hépascol François). En deux jours, tous ses troubles disparaissent. M. C... peut manger tout ce qui lui plaît sans être dérangé (cas 242).

Pour se procurer de l'extrait total liquide d'artichaut, demander dans n'importe quelle pharmacie de l'Hépascol François : 10 fr. 60 le flacon ; 16 fr. 95 le double flacon.

DANS LE PARTI RADICAL

Les membres du bureau donneraient leur démission avant le Congrès de Clermont-Ferrand

Au cours de sa dernière réunion, le bureau du parti radical-socialiste a été d'avis d'ajourner jusqu'au congrès de Clermont-Ferrand, toute décision au sujet de la succession de M. Albert Milhaud.

A l'issue de la séance, les personnalités qui y avaient assisté se sont rendues auprès de M. Edouard Herriot, après en avoir averti le secrétaire général démissionnaire, qui a cru devoir ne pas se joindre à ses collègues.

Il est à présumer que ces derniers ont entretenu le président du parti radical de la suggestion faite par certains d'entre eux de tenir, avant le congrès de Clermont-Ferrand, une nouvelle réunion au cours de laquelle le bureau donnerait sa démission collective, de façon à permettre au congrès de ne pas se prononcer seulement sur le remplacement du secrétaire général, mais d'élire un nouveau bureau en entier et de statuer ainsi sur le conflit politique dont l'élection de Mantes a été l'occasion.

On croit savoir d'ailleurs, que certains membres du bureau du parti radical, notamment un vice-président non parlementaire, M. Gaboriaud, se sont déjà personnellement démis de leur mandat. Mais on croit également pouvoir ajouter que cette éventuelle démission collective du bureau valoisien ne comporterait nullement celle du président même du parti, M. Edouard Herriot.

Au surplus, celui-ci a reçu les autres membres du cabinet Doumergue qui appartiennent au parti radical, afin de s'entretenir avec eux de la situation ainsi créée.

LE PARTI SOCIALISTE S. F. I. O. ET LA SITUATION POLITIQUE

La délégation exécutive du groupe socialiste a procédé, hier matin, à un examen d'ensemble de la situation politique. Son attention s'est portée particulièrement sur les résultats obtenus jusqu'à ce jour par les commissions d'enquête, notamment par celle du 6 février dont les travaux sont presque terminés.

La délégation a approuvé les demandes d'interpellation déposées par des membres du groupe sur la politique générale du Gouvernement et en particulier sur l'application des décrets-lois.

UN VIEILLARD A VOTRE CHARGE...

— Vous aurez un vieillard à votre charge...

— Que m'annoncez-vous là ? Vous n'êtes pas voyant ?

— Non ! mais en l'espèce, c'est tout comme... et voici ce que je veux dire : vous êtes célibataire, un célibataire en pleine force. Une santé parfaite, vous ne chômez pas malgré la crise. Vous ne faites pas d'économies. Ce n'est pas facile par le temps qui court. Mais vous n'avez aucun souci financier. Tout va donc pour le mieux et vous avez reçu, plutôt mal que bien, l'agent d'assurances qui est venu vous proposer ses services. C'est vous-même qui me l'avez dit.

— C'est exact. Eh bien ?

— Eh bien, vous n'avez donc jamais pensé que quand vos forces auront diminué, vous serez à la charge de vous-même ? Ce sera comme si vous aviez un vieillard à votre charge, et cela au moment où vous ne pourrez plus travailler. Prenez donc une assurance sur la vie. C'est le bon moment pour vous. Plus on est jeune, plus les primes à verser sont faibles. Revoyez votre agent d'assurances et signez votre police. Vous ferez une bonne affaire, croyez-moi.

PRIX LITTÉRAIRES

Le grand prix colonial à M. Martin du Gard

Le grand prix colonial de littérature pour 1934, d'une valeur de 5.000 francs, a été attribué au cours d'un déjeuner, à M. Maurice Martin du Gard, pour l'ensemble de ses trois ouvrages intitulés : Le voyage de Madagascar », « Courrier d'Afrique » et « Terres Divines ». M. Maurice Martin du Gard, a depuis quelques années, fait des voyages dans les colonies (Sénégal, Soudan, Guinée, etc..), et il en a rapporté chaque fois un livre fait d'observations minutieuses et de documents précis. On doit également à M. Martin du Gard deux recueils d'articles et de critiques : « Soirées de Paris » et « Carte Rouge ».

Le prix Northcliffe

Le prix littéraire Northcliffe a été attribué à M. Pierre Marois, pour son roman « Passe à louer ». Ce prix est une sorte de réplique au prix « Femina-Vie heureuse » et il est décerné par un jury anglais à un ouvrage d'imagination écrit par un auteur français.

UNE GRANDE FUSÉE POSTALE VA ÊTRE ENVOYÉE A LONDRES

Une fusée postale en acier va traverser, d'ici une quinzaine de jours, les cieux britanniques, si les plans de M. Berhardt Zucker, pionnier allemand des fusées aériennes, sont exécutés comme l'espèrent les organisateurs.

M. Zucker a fait des expériences depuis fort longtemps avec des fusées postales : il va apporter la plus grande de celles-ci à l'exposition internationale de poste aérienne qui s'ouvre à Londres, lundi prochain.

Les autorités de l'exposition s'entendent avec la société britannique interplanétaire (qui, elle aussi, construit une fusée), pour lancer le projectile de Zucker en Angleterre.

Elles espèrent être autorisées à faire cette expérience d'un champ situé aux environs de Londres. La fusée progressera à travers l'atmosphère pendant plusieurs kilomètres, avant que, de son nez, s'échappe un parachute qui la ramènera à terre.

Les fusées postales sont d'un usage quotidien en Autriche, spécialement dans les régions montagneuses où un courrier à cheval mettrait un jour ou deux à parvenir à destination.

Elles sont lancées dans un engin qui leur donne la direction et la trajectoire. Des ailettes, des nervures et un minuscule gouvernail les maintiennent ensuite dans la direction voulue.

La fusée de M. Zucker est longue de 5 mètres 35 et à un calibre de 30 centimètres. Sa portée est environ de 5 milles (8 kilomètres).

M. RENÉ RENOULT a renoncé à plaider

Les incidents, que sa présence au Palais de Justice provoquait, en sont la cause

On a appris au palais, sans aucune surprise d'ailleurs, que Me Renoult avait renoncé de lui-même, au moins dans les circonstances actuelles, à porter la robe d'avocat et à reparaître au palais de justice.

S'il n'a pas fait enlever encore sa toge du vestiaire des avocats, il a déjà rendu le dossier qui devait l'amener, hier, à plaider devant la première chambre de la cour.

On se souvient de la conduite que lui firent ses confrères, il y a peu de semaines, quand il vint, avant d'être appelé à la commission d'enquête, entendre son adversaire, Me Benjamin Landowsky, attaquer la nullité de la délibération du conseil de famille dont, devant le premier président Dreyfus, il devait défendre la validité.

L'ancien garde des sceaux a retourné ce dossier à l'avoué et son client, M. Clément Scal, a choisi un autre défenseur, Me Emile Charpentier, membre du conseil de l'ordre.

UNE RÉVOLUTION EN ASIE-MINEURE

L'iman du Yemen a été tué par les troupes révoltées

On mande du Caire à l'agence Reuter que, suivant des informations de source non officielle, reçues du Yemen, une révolution aurait éclaté dans l'imanat, les insurgés auraient attaqué le palais du souverain à Sana et tué l'iman du Yemen.

Une partie considérable des troupes de l'iman se seraient révoltées et leur chef, le prince Seif Ul Islam, se serait enfui.

Le port de Hobeida, dont la garnison se serait également révoltée, serait tombé aux mains des troupes d'Ibn Seoud, qui auraient coulé plusieurs navires de guerre.

Des informations de source privée, qui parviennent de Djerdah (Hedjaz), confirment la mort de l'iman du Yemen.

L'Angleterre envoie des avions et un navire de guerre

Des avions britanniques ont été envoyés d'Aden à Camaran, sur la côte de la mer Rouge. Ils agiront de concert avec le navire de guerre « Penzance », qui s'est rendu à Hodeida pour y protéger les biens britanniques.

Des détachements de police indigène ont, de leur côté, quitté Aden pour Hodeida, où ils assureront le maintien de l'ordre dans la ville, en attendant l'arrivée des troupes d'Ibn Seoud.

UNE FERME A ÉTÉ INCENDIÉE PAR L'EXPLOSION D'UN MOTEUR D'AUTO

M. Louis Guillemin, fermier à Ainay-le-Château, mettait son automobile en marche, quand une gerbe de feu jaillit du moteur, brûlant grièvement M. Guillemin à la tête et aux bras.

Le feu se communiqua au garage où un bidon d'essence fit explosion. L'incendie se propagea rapidement, détruisant les bâtiments de la ferme. Les dégâts sont très importants.

L'OCCUPATION PACIFIQUE D'IFNI PAR LES ESPAGNOLS

L'envoyé spécial du journal « Ahora » à Ifni télégraphie que le territoire a été occupé entièrement sans qu'aucun coup de feu n'ait été tiré.

Plus d'un millier de fusils ont été livrés volontairement aux troupes espagnoles par les indigènes. Le débarquement des forces d'occupation, interrompu par le mauvais temps, a repris.

CONTRE LES HERNIES

UN MÉDECIN RÉUSSIT SANS OPÉRATION A ÉVITER LES INCONVÉNIENTS DES BANDAGES

L'expérience a démontré que la plupart des bandages exercent une pression contraire en écartant les bords de l'orifice de sortie de la tumeur, laquelle grossit sans cesse au lieu de diminuer. Ils n'offrent en outre qu'une contention imparfaite et sont souvent plus pénibles à supporter que le mal lui-même. Ces graves défauts sont la cause du mécontentement de la majorité des hernieux. Fort heureusement, un médecin spécialiste de la Faculté de Paris, le Docteur LIVET-GARIGUE, a pu remédier à ces inconvénients par une ingénieuse création qui facilite, sans opération, le libre rétrécissement naturel de l'ouverture herniaire. Cet important progrès, dont les résultats sont surprenants, a déjà permis à de nombreux hernieux de bénéficier de ses bienfaits et d'oublier leur infirmité. Les lecteurs que ce sujet intéresse peuvent gratuitement recevoir l'exposé complet de cette méthode, discrètement emballé, en envoyant cette semaine leur adresse à l'INSTITUT ORTHOPÉDIQUE DE PARIS (division 83) rue Eugène-Carrière, 7 bis, à PARIS. 9060.

DES EXTRÉMISTES ONT MIS LE FEU AU GARAGE DE TRAMWAYS DE BARCELONE

Six individus armés de revolvers se sont introduits dans le garage de la Compagnie des Tramways de Barcelone, rue de Borrel, et après avoir intimidé les gardiens et des ouvriers qui se trouvaient là, ont arrosé le garage d'essence, y ont mis le feu et ont pris la fuite. Trois camionnettes servant à la réparation des voies du tramway ont été sérieusement endommagées et huit autres plus légèrement.

En même temps, les pompiers étaient avertis qu'un grand incendie venait d'éclater dans la grande usine de tissus, dite « L'Espagne industrielle », dans le quartier de Sans. C'était une fausse alerte.

On croit que les extrémistes qui avaient tenté d'incendier le garage de la Compagnie des Tramways avaient donné cette fausse alerte dans le but d'occuper les pompiers afin de donner le temps aux flammes d'accomplir leurs ravages. Les incendiaires se sont servis d'une pompe à essence automatique installée dans le garage.

AVEC "FACIL"
la LESSIVE est plus FACILE

DEUX PÊCHEURS DE HOMARDS SERAIENT PERDUS EN MER

Deux habitants de Sainte-Adresse, MM. André Sautrel, âgé de 27 ans, marin, et Henri Dussard, âgé de 42 ans, gardien, d'origine belge, partis le 7 avril, sur un canot, pour aller pêcher le homard, ne sont pas revenus et on n'en a pas de nouvelles.

La mer était calme le 17 avril et l'on suppose que l'embarcation des deux pêcheurs, qui s'étaient attardés, aura été abordée et coulée, dans la nuit, par un bateau.

LA GRATUITÉ DU TRANSPORT PAR TERRE DES PERMISSIONNAIRES EST SUPPRIMÉE

Les militaires appelés actomplissant une année de service actif et les militaires engagés, pendant leur première année de service, avaient droit, à l'occasion de leur permision, à la gratuité du transport à l'aller et au retour, par voies ferrées et maritimes. Ces dispositions, prises à une époque où la situation budgétaire le permettait, sont génératrices de dépenses importantes.

Dans un but d'économie, il ne sera plus accordé à ces militaires que la gratuité du transport par voies maritimes. Seuls, les militaires reconnus soutiens de famille, bénéficieront de la gratuité du transport par voies ferrées. Cependant, cette gratuité ne pourra être accordée qu'une fois au cours de la durée du service légal.

Ces nouvelles dispositions ont été publiées au « Journal Officiel » de jeudi matin. Cependant, ce décret devra être soumis à la ratification des Chambres.

LA DURÉE DU SERVICE MILITAIRE NE SERA PAS MODIFIÉE

Le Ministère de la Guerre communique la note suivante :

« Certains journaux se sont faits l'écho de bruits relatifs à des projets qu'aurait envisagé le Gouvernement en vue de modifier la durée du service militaire. Les seules instructions actuellement données par le maréchal, ministre de la guerre, ont trait à l'établissement du budget de 1935 et demeurent strictement dans le cadre des lois en vigueur ».

LES DÉCRETS-LOIS ET LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

On nous communique :

« Dès la publication des décrets-lois des 5 et 6 avril, qui ont soulevé une si profonde émotion dans toutes les administrations publiques, l'Association générale des employés communaux, immédiatement alertée par cette menace qui pouvait atteindre, par assimilation, les traitements et retraites des employés des communes, s'est mise en rapport avec les pouvoirs publics et les parlementaires pour avoir la certitude que ces mesures ayant été édictées pour des raisons d'Etat n'étaient pas légalement applicables aux employés qui émargent aux seuls budgets des communes.

« Après avoir adressé une pétition à tous les députés et sénateurs, membres du groupe de défense des Employés de mairie, le bureau de l'Association générale a été reçu par M. Delbos, président de la Chambre, par M. Blondeau, directeur du Cabinet du président du Sénat, par M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, par M. Doumergue, président du Conseil.

« Les déclarations et promesses qui ont été faites au cours de ces quatre audiences, concordent toutes avec ces paroles nettes et formelles prononcées par M. Doumergue : « Que les récents décrets-lois ne visent en rien le personnel communal dont la situation n'est en rien comparable à celle des fonctionnaires. Que nos traitements insuffisamment revalorisés ne devaient être soumis à aucune compression ni diminution. Que les mesures d'économies décrétées par le Gouvernement ne s'appliquent pas aux communes qui restent juges de leur situation financière. »

« A ces paroles nous pouvons ajouter que M. Doumergue ayant eu connaissance des traitements moyens de l'ensemble des employés communaux est resté aidéré devant la parcimonie dont font preuve beaucoup de municipalités envers leurs collaborateurs, et pourtant, petits employés communaux, comme vous êtes grands, lorsque vous vous battes journellement contre la multitude de circulaires, lois et décrets, qui bouleversent à chaque instant la méthode de travail et l'expérience acquise.

« Vous avez pendant les moments de prospérité joint les deux bouts avec une peine qui n'avait d'égal que votre surcroît de travail, que les paroles du chef du Gouvernement soient pour vous la certitude que vos traitements familiaux ne seront pas touchés. La liberté laissée aux municipalités en est pour vous le meilleur gage. — A. Rambour, président des Communaux de l'Avesnois. »

LES Nos GAGNANTS DE LA LOTERIE DE MONACO

Voici la liste des numéros gagnants de loterie de la colonie française de Monaco tirée le 30 avril dernier :

Gros lot : le numéro 1.051.057 gagne 150.000 francs en bons de la défense nationale ou une voiture française de même valeur au choix du gagnant ; le numéro 411.923, gagne 50.000 fr. en bons de la défense nationale ou une automobile Hotchkiss de même valeur ; le numéro 516.172 gagne 20.000 francs en bons de la défense nationale ou une automobile Citroën de même valeur ; le numéro 1.403.242, gagne 10.000 fr. en bons de la défense nationale ; le numéro 333.434 gagne 5.000 fr. en bons de la défense nationale ; le numéro 1.068.547 gagne 2.000 fr. en bons de la défense nationale ; le numéro 417.457 gagne 1.000 francs en bons de la défense nationale; le numéro 1.453.052 gagne 1.000 fr. en bons de la défense nationale ; le numéro 611.010 gagne un vase de Sèvres offert par M. le président de la République.

1.813.057	1.309.040	1.781.063	1.813.412
53.932	1.678.882	853.763	1.403.043
420.906	927.215	906.860	1.805.970
414.140	901.682	1.315.264	386.204
1.402.126	1.711.287	465.870	1.003.635
1.422.428	565.978	1.592.766	444.483
1.703.704	886.086	1.766.939	1.325.344
1.118.024	388.344	1.427.949	1.680.594
1.313.975	1.414.472	1.172.309	986.120
651.069	775.929	1.504.777	1.698.007
1.153.065	1.686.493	724.625	852.162
680.388	1.853.614	264.998	1.548.663
894.237	1.330.671	1.562.246	943.000
791.897	1.374.697	750.561	1.837.073
898.116	245.574	477.134	440.927
1.838.192	895.806	1.863.269	1.093.337
1.680.501	522.135	397.026	1.696.056
360.810	1.824.021	615.185	1.823.194
146.373	1.769.303	599.652	999.144
1.479.751	1.749.846	905.571	657.474
405.442	727.835	85.055	730.816
1.322.496	753.468	13.194	531.924
1.272.817	244.991	493.990	206.662
358.520	1.291.234	1.342.594	236.461
422.127	1.074.014	1.523.263	1.003.458
34.826	1.651.188	990.530	1.021
1.303.405	701.636	1.585.152	242.821
525.938	95.307	1.343.389	1.247.874
1.244.680	559.371	1.323.485	1.725.619
678.212	1.134.238	54.226	929.575
722.762	1.750.542	437.838	429.741
257.450	289.855	768.931	1.822.314
595.608	546.033	1.379.936	1.639.302
532.212	1.492.712	1.573.212	1.753.535
318.254	629.282	473.167	1.382.296
874.145	813.771	942.262	1.273.481
664.612	1.374.101	424.365	549.605
1.358.259	1.452.866	1.821.124	1.002.428
918.413	640.281	408.985	734.207
930.961	676.842	596.286	1.047.463
374.831	1.839.548	154.386	1.308.701
1.120.555	486.300	923.229	1.661.354
394.988	1.727.740	897.202	1.331.817
1.146.665	1.377.863	1.531.532	20.415
88.308	985.183	760.180	537.813
463.585	1.374.274	580.911	1.115.318
1.867.381	1.698.799	454.086	521.972
935.293	381.000	1.011.267	655.497
812.599	902.023	1.407.190	890.860
1.155.279	1.759.225	1.637.263	384.872
405.372			

Les numéros finissant par 1.013 et 9.638 gagnent 100 francs ; les numéros finissant par 016 gagnent 50 francs.

Les gagnants devront réclamer les lots au siège du comité : 42, rue Grimaldi, Maison de France, et joindre à la demande le numéro gagnant.

TRAVAIL DU MATIN

Il est incontestable que le travail du matin est plus efficace, donc plus important que celui du reste de la journée. Et il est facile de le comprendre si l'on réfléchit que le matin le corps arrive vers l'effort physique ou intellectuel, reposé par une nuit de sommeil, le cerveau libre d'entraves. Son « rendement », si l'on ose employer ce mot, doit par conséquent être supérieur.

Nous disons de « non sans intention. Il importe, en effet, qu'une condition soit remplie par l'organisme : se trouver apte à cet effort productif.

C'est ici que se pose le problème d'une alimentation rationnelle pour le petit déjeuner. Tout en étant le plus court, il est, on le conçoit, très important. De quoi sera-t-il composé à la base ? D'un aliment simple, riche, complet, équilibré : du lait. On ajoutera, suivant son goût, du café, du chocolat, du thé. C'est le lait qui doit dominer parce que c'est lui qui va fournir en abondance les forces à la machine humaine. Sous une forme essentiellement assimilable, il renferme tous les éléments nécessaires à la vie. Et il a aussi l'immense avantage d'être un aliment extrêmement économique, si ce n'est même le plus économique.

Pour l'enfant comme pour l'adulte, on agira donc sagement en donnant au petit déjeuner comme base, le lait. Et l'on peut être sûr que le travail s'en ressentira très heureusement. Sur ce point tous les hygiénistes sont d'accord. Il nous a semblé bon de le rappeler.

Loterie de la Presse

TIRAGE EN JUIN

N'attendez pas les derniers moments pour vous procurer des billets.

Ils ne coûtent que UN FRANC

S'adresser au bureau du journal ou à nos dépositaires et vendeurs.

Pour les envois par la poste, joindre 50 centimes pour frais d'affranchissement.

LES SOINS AUX ASSUJETTIS AUX ASSURANCES SOCIALES A L'ÉTRANGER

Le ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale a adressé la lettre suivante à M. Ch. Coutel, député du Nord :

« Vous avez bien voulu me demander dans quelles conditions les assurés sociaux et leurs ayants-droit habitant la France, peuvent obtenir les prestations des Assurances Sociales lorsqu'ils ont reçu des soins à l'étranger.

» J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en principe, les médecins étrangers des pays limitrophes, admis à exercer leur art en France dans la zone frontalière, des Belges, par exemple, se conforment pour leurs honoraires au tarif syndical minimum français. Dans ce cas, les Caisses d'Assurances Sociales n'ont pas à faire de différence pour le remboursement des frais médicaux aux assurés entre les soins donnés en France par des médecins français et ceux donnés par des médecins belges.

» D'autre part, les honoraires dus à des praticiens pour des soins donnés en France ne peuvent être réglés et ne peuvent donner lieu à remboursement par les Caisses d'assurances sociales françaises qu'en monnaie française.

» Si des praticiens étrangers admis à exercer leur art dans la zone frontalière demandent habituellement à leur clientèle pour des soins donnés en France le tarif d'honoraires en vigueur dans leur pays, les dites Caisses sont fondées à assimiler les soins donnés en France par ces praticiens à ceux qu'ils donnent dans leur pays aux affiliés des Caisses Françaises, résidant dans ce pays, et à appliquer, par conséquent, au remboursement desdits soins, le tarif de responsabilité prévu pour les soins donnés à l'étranger.

» Veuillez agréer, etc. ». — Le Ministre, Signé : A. MARQUET.

MÉDAILLE de la Famille Française

— SUITE —

NORD

Médaille de bronze

Barreau Jules, née Sebire Louise, à Cambrai, 6 enfants ; Bauchard Ernest, née Lefroy Berthe, à Lambersart, 6 enfants ; Bayart Jean-Baptiste, née Forceville Louise, à Steenwerck, 6 enfants ; Bazin Louis, née Wanesse Jeanne, à Béthencourt, 5 enfants ; Becquaert Ferdinand, née Denduyver Madeleine, à Saint-Pol-sur-Mer, 6 enfants ; Bèle Paul, née Nevejans Germaine, à Cappelle-la-Grande, 5 enfants ; Berrillon Jules, veuve, née Sandras Célina, à Béthencourt, 7 enfants ; Besin François, née Champagne Elisa, à Béthencourt, 5 enfants ; Billaud Auguste, née Honoré Marie-Thérèse, à Wicres, 5 enfants ; Billiau Henri, née Ducourant Madeleine, à Saint-Jans-Cappel, 5 enfants ; Blas Léon, née Beliot Marie, au Cateau ; Blin Albert, née Dessery Eugénie, à Sailly-lez-Lannoy, 5 enfants ; Boddaert Clément, née Bouve Yvonne, à Hazebrouck, 5 enfants ; Boden Charles, née Paris Madeleine, à Valenciennes, 5 enfants ; Boidin Edouard, veuve, née Billaut Marguerite, à Wicres, 7 enfants.

Mmes Bolz Edouard, née Princkmann Renée, à Louvroil, 5 enfants ; Bommel Alexandre, née Lobrégue Mathilde, à Loos, 6 enfants ; Bonnel René, née Piouvier Cécile, à Roubaix, 6 enfants ; Bonnot Eugène, née Lechauve Célestine, à la Groise, 7 enfants ; Bor Jean, née Dubois Solange, à Cambrai, 5 enfants ; Bottin Désiré, née Dierckx Yvonne, à Loos, 5 enfants ; Boucher Henri, née Taslakian Germaine, à Roubaix, 5 enfants ; Boulogne Alexandre, née Verstraete Sylvie, à Saint-Amand, 7 enfants ; Boulonne Adrien, née Hubert Valentine, à Auberchicourt, 5 enfants ; Bouquet Henri, née Cley Alix, à Hazebrouck, 5 enfants ; Bourgeois Désiré, veuve, née Bailleul Suzanne, à Haubourdin, 5 enfants ; Boussemart Edmond, née Mesplomb Marie, à Lille, 5 enfants ; Boutaud Jacques, née Marquaille Maxellende, à Busigny, 5 enfants ; Braem Henri, née Lepez Augustine, à Watignies, 5 enfants Braillon Adrien, née Tétier Léonie, à Bruille-les-Marchiennes, 5 enfants ; Brasme Jean-Baptiste, veuve, née Couture Domitilde, à Wicres, 6 enfants ; Brasme Marius, née Delsay Antoinine, à Armentières, 5 enfants ; Briffard Gustave, née Péru Aurélie, à oDuai, 7 enfants ; Broutin Palmire, née Lenne Adèle, à Marchiennes, 7 enfants ; Budenhulzer Emile, née Vaillant Sophie, à Seclin, 5 enfants ; Buité Léon, née Pol Marie, à Wasmes-au-Bac, 5 enfants ; Bullot Florentin, née Mercier Simone, à Roubaix, 5 enfants ; Calgnez Adrien, née Blesvoet Blanche, à Chapelle-la-Grande, 5 enfants ; Canesse Philippe, née Kock Suzanne, à Maubeuge, 7 enfants ; Cardon Désiré, veuve, née Dupont Angela, à Lille, 6 enfants ; Carlier Barthélémy, veuve, née Hardy Julia, à Trébon, 7 enfants ; Caron Jules, née Lerat Elise, à Malo-les-Bains, 7 enfants ; Carpentier Octave, née Bossonnet Albertine, à Lourches, 6 enfants ; Carrette Clément, née Vancoppenolle Léonie, à Willems, 6 enfants ; Castel Germain, née Ramon Marie-Madeleine, à Roncq, 5 enfants ; Castel Charles, veuve, née Vérein Camille, à Roncq, 6 enfants ; Castelain Jules, née Rembry Marie, à Halluin, 5 enfants ; Castelle Jules, veuve, née Catteau Hélène, à Roncq, 7 enfants ; Catelle Jean-Baptiste, née Renaut Félicie, à Croix, 5 enfants ; Catteau Pierre, née Deraedt Elise, à Wattreios, 5 enfants ; Cauvez Appolinaire, veuve, née Boldin Hélène, à Wicres, 5 enfants ; Cauwet Louis, née Hocquet Léopoldine, à Cambrai, 7 enfants ; Charles Louis, née Defrasnoul Marie, à Loos, 5 enfants ; Charlet Charles, née Lemaire Angèle, à Saint-Jans-Cappel, 7 enfants ; Charlet Georges, née Gouwy Marthe, à Houplines, 6 enfants ; Chatteleyn André, née Jaspar Sabine, à Lille, 6 enfants ; Chavatte Eugène, née Verhaeghe Léonie, à Lille, 5 enfants ; Chieux Marcel, née Dourlon Marie-Thérèse, à la Chapelle-d'Armentières, 5 enfants ; Choquet Albert, née Vermelle Suzanne, à La Madeleine, 5 enfants.

Mmes Cloderée Eugène, née Smaegge Lucie, à Téteghem, 5 enfants ; Cogez Henri, veuve, née Sénéchal Joséphine, à Cuincy, 5 enfants ; Coisne Arsène, née Balcaen Madeleine, à Roncq, 5 enfants ; Coisne Louis, veuve, née Taupe Marie, à Roncq, 7 enfants ; Col Eugène, née Delsarte Suzanne, à Wasquehal, 5 enfants ; Comble Charles, veuve, née Dubus Adèle, à Hem, 6 enfants ; Cordonnier Marcel, née Génard Rachel, à Dompierre-sur-Helpe, 7 enfants ; Cornil Edmond, née Soins Marie-Louise, à Tourcoing, 7 enfants ; Cornuel Eugène, née Bricout Céline, à Lambersart, 5 enfants ; Coste Pierre, née Détrez Emélie, à Lambres, 5 enfants ; Coudevylle René, née Harre Georgette, à Saint-Pol-sur-Mer, 7 enfants ; Goujet Charles, née Thoor Octavie, à Merris, 7 enfants ; Cousin Désiré, née Vanwalscappel (Marie, à Merris, 6 enfants ; Crombet Victor, née Pollet Louise, à Lomme, 5 enfants ; Crop Albert, née Mazure Henriette, à Boisbecque, 5 en